

AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216194-DE  
Regu le 05/01/2016

## VILLE DE BRIANÇON



**N° DEL 2015.12.16/194**

### CONVOCAATION

Date	10/12/2015
Affichage	10/12/2015

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	30

**THÈME : PATRIMOINE 1.**

**OBJET :** VISITES INSOLITES -  
BALADES EN RAQUETTES -  
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE  
BRIANÇON ET VISA TREKKING.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 16 décembre 2015 à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

**Étaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Eric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

**Étaient Représentés :**

MARTINEZ Gilles pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard.  
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain  
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro

**Absents-Excusés :**

MARTINEZ Gilles, DJEFFAL Mohamed  
KHALIFA Daphné, MONIER Bruno, ARMAND  
Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance :** ROMAIN Manuel

AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216194-DE  
Regu le 05/01/2016

Rapporteur : Yvon AIGUIER

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire, il est proposé la reconduction du partenariat entre la Ville de Briançon via son service du patrimoine et VISA TREKKING pour :

- la mise en place de deux circuits de découverte du patrimoine fortifié, tous les jeudis après-midis de décembre 2015 à mars 2016 (en raquettes ou à pied suivant l'enneigement) :
  - le premier autour de la barrière fortifiée du 18e siècle (autour du fort des Têtes) ;
  - le deuxième dans la zone du fort des Salettes avec visite de l'ouvrage fortifié.
- la mise en place de week-end et de séjours au printemps et en début d'été 2016 avec mise à disposition d'un guide-conférencier du service du patrimoine pour les visites de la barrière fortifiée et de la Cité Vauban.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- D'approuver les dispositions de la convention ;
- D'autoriser le service du patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 20 décembre 2015 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE 05 JAN. 2016

Le Maire  
Gérard FROMM.

  


AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216194-DE  
Regu le 05/01/2016

## CONVENTION

### ENTRE

La commune de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité par délibération n° DEL 2015.12.16/ du 16 décembre 2015

D'UNE PART,

### ET

Bureau Montagne VISA TREKKING, regroupement d'Accompagnateurs(trices) en montagne, représenté par son gérant Monsieur Christian Aubert,

D'AUTRE PART,

### IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, il est prévu pour 2015/2016, la mise en place de trois prestations de découverte du patrimoine fortifié autour de Briançon.

- **Circuit 1 : circuit** sur la zone du **fort des Têtes** au départ de Fontchristiane (en raquettes à neige ou à pied suivant les conditions).
- **Circuit 2 : circuit** sur la zone du **fort des Salettes** et dans le fort des Salettes au départ du Champ de Mars (en raquettes à neige ou à pied suivant les conditions).
- **Prestation : partenariat sur les week-ends et séjours printemps, été, automne 2016** avec mise à disposition d'un guide-conférencier du service du Patrimoine pour les visites de la barrière fortifiée et de la Cité Vauban.

Les circuits seront encadrés par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING agréé Patrimoine fortifié par Briançon Ville d'art et d'histoire et un guide-conférencier du Service Patrimoine agréé par le ministère de la culture et de la communication.

Les objectifs principaux sont :

- De permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel,
- D'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- De diversifier les activités hivernales,
- De sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine fortifié.

Les sorties sont ouvertes aux enfants à partir de 8 ans sous la responsabilité d'un adulte.

## **ARTICLE 2 : MODALITÉS**

- **Circuit 1 : Circuit Fort des Têtes**

**Les jeudis après-midi** : 24 décembre, 07, 21 janvier, 04, 18 février, 03, 17, 31 mars 2016.

La prise en charge du public se fera à 14 h devant la boutique INTERSPORT/Prorel Cycles & skis, face à la télécabine du Prorel.

Durée de la visite : environ 2h30.

- **Circuit 2 : Circuit Fort des Salettes**

**Les jeudis après-midi** : 31 décembre, 14, 28 janvier, 11, 25 février, 10, 24 mars 2016.

La prise en charge du public se fera à 13 h 50 au service du Patrimoine, porte de Pignerol.

Durée de la visite : environ 2h30.

- **Prestation (partenariat sur les week-ends et séjours printemps, été, automne 2016) : mise à disposition d'un guide-conférencier sur la demi-journée ou la journée.**

**Tarifs publics : Circuit 1 et 2** : 26 €/adulte et 15 € /enfant (8/12 ans)

## **ARTICLE 3 : MISES À DISPOSITION**

La Ville de Briançon met à disposition un guide-conférencier pour la durée de la visite. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions ponctuelles pendant les circuits et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- L'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING équipé d'une radio HF reliée directement au secours en montagne jusqu'à 24 personnes et deux accompagnateurs en montagne (AEM) au-delà de 24 personnes.
- La mise à disposition du matériel : raquettes à neige et bâtons si nécessaire pour le public et le guide conférencier.
- Le transfert A/R du public de la boutique INTERSPORT/Prorel (Cycles & skis) à Fontchristiane pour le circuit 1.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire, pour la durée de ses interventions à Briançon, une assurance responsabilité civile.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING et la Ville de Briançon s'engagent à assurer conjointement la promotion de ces circuits.

## **ARTICLE IV : DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

La vente au public des prestations a lieu dans les deux lieux des partenaires :

AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216194-DE  
Reçu le 05/01/2016

- Au Bureau Montagne de Visa Trekking : boutique INTERSPORT/Prorel (Cycles & skis) jusqu'à la veille 19h,
- Au service du Patrimoine, porte de Pignerol, jusqu'à la veille 17h.

**Circuits « Fort des Têtes » et « Fort des Salettes » :**

La part retenue par la commune de Briançon pour la prestation du guide-conférencier s'élève à 5,60 € par personne adulte de plus de 12 ans.

- Sur présentation d'une facture établie par le Bureau Montagne VISA TREKKING, toutes les fins de mois, la commune de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés au service du Patrimoine.
- Sur présentation d'une facture établie par la commune de Briançon, toutes les fins de mois, le Bureau Montagne VISA TREKKING versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés par Visa Trekking.

**Prestation 3 : partenariat sur les week-ends et séjours printemps, début été 2016**

- sur présentation d'une facture établie par la commune de Briançon, Bureau Montagne VISA TREKKING versera le montant de l'engagement du guide correspondant au tarif ci-dessous :
  - Tarif guide-conférencier 1/2 journée semaine : 121 €
  - Tarif guide-conférencier 1/2 journée jour férié : 143 €
  - Tarif guide-conférencier journée semaine : 180 €
  - Tarif guide-conférencier journée jour férié: 205 €

Fait à Briançon, le  
(en quatre exemplaires originaux)

**Le Gérant de VISA TREKKING**

**Le Maire de Briançon**

**Christian AUBERT**

**Gérard FROMM.**

AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216194-DE  
Recu le 05/01/2016

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---